
SEANCE DU 9 AVRIL 2015

DELIBERATION N° 2015-01

**APPROBATION DU DOSSIER DEFINITIF DU CONTRAT DE BAIE
DE LA METROPOLE MARSEILLAISE**

Le Comité de Baie du Contrat de Baie de la métropole Marseillaise, délibérant valablement,

- Vu le dossier sommaire de candidature du Contrat de Baie de la métropole marseillaise,
- Vu la délibération N° 2012-37 du 15 octobre 2012 du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée,
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013 portant création du Comité de Baie chargé de l'élaboration et le suivi du Contrat de Baie de la métropole marseillaise.
- Vu le compte-rendu du Comité de Baie du 26 septembre 2014,
- Vu le règlement intérieur du Comité de Baie adopté le 26 septembre 2014,
- Vu les comptes-rendus des travaux des commissions thématiques,
- Vu les conclusions de la réunion de consolidation financière du 11 mars 2015,
- Vu le projet de dossier définitif du contrat de baie de la métropole marseillaise,

CONSTATE l'importance du travail accompli par les commissions thématiques du Comité de Baie, instituées lors du premier Comité de Baie du 26 septembre 2014 ;

CONSTATE la qualité du projet de dossier définitif produit par le secrétariat du Comité de Baie et l'AGAM ;

CONSTATE que le contenu du dossier répond aux objectifs fixés par le Comité de Baie ;

CONSTATE que le contenu du dossier répond aux orientations préalablement définies dans le dossier préalable de candidature, agréé par l'Agence de l'Eau le 15 octobre 2012 ;

SE FELICITE que les actions et opérations inscrites au projet de Contrat de Baie sont en parfaite cohérence avec le projet de SDAGE actuel ainsi que celui en cours de consultation 2016-2021 ;

RAPPELLE la volonté de l'ensemble des partenaires de s'engager dans la mise en œuvre d'un Contrat de Baie sur le territoire de la métropole marseillaise ;

SOULIGNE que le territoire d'action s'étend des côtes de la commune de Martigues à l'ouest jusqu'à la commune de Saint-Cyr-sur-Mer à l'Est, et inclut les communes du bassin versant de l'Huveaune ;

RAPPELLE le travail réalisé par la Commission Thématique n°1 « *Prévenir et réduire les sources de pollution* » lors des réunions de celle-ci les 13 octobre et 24 novembre 2014 ;

RAPPELLE le travail réalisé par la Commission Thématique n°2 « *Protéger et restaurer la biodiversité* » lors des réunions de celle-ci les 15 octobre et 17 novembre 2014 ;

RAPPELLE le travail réalisé par la Commission Thématique n°3 « *Eduquer et sensibiliser* » lors des réunions de celle-ci les 17 octobre et 18 novembre 2014 ;

RAPPELLE les conclusions de la réunion plénière des trois commissions thématiques réunies le 23 janvier 2015 ;

PREND ACTE de l'avis favorable émis par la Mission Inter-service Sur l'Eau (MISEN) réunie le 19 février 2015 ;

RAPPELLE les conclusions de la réunion des financeurs réunie le 11 mars 2015 ;

APPROUVE le dossier définitif du Contrat de Baie de la métropole marseillaise.

le Président du Comité de Baie


Eric LEDISSES